

Décision

Générale

colonial

Décision n° 553 DECISICNS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 553

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 avril 1967

Numéro JO

n° 5 du 01/05/1967

Date du numéro

1 mai 1967

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté n° 1372 du 12 novembre 1953

Vu l'arrêté r° 61/80/SPCG du 1er août 1961 portant fixation du régime et des taux des indemnités pour travaux supplémentaires susceptibles d'être alloués au personnel des cadres territoriaux

Vu la circulaire n° 39/F du 10 janvier 1967 concernant le renouvellement de la liste du personnel autorisé à effectuer des travaux supplémentaires

Vu le budget local, exercice 1967

Vu les nécessités du service: Sur proposition du Commandant de Cercle,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Une indemnité forfaitaire mensuelle de 2000 F pour travaux supplémentaires est attribuée à M. Mohamed Ben Mohamed, chauffeur du Cadre territorial, en service au Commissariat central de Police. Art 2- La présente décision aura effet du 1er janvier 1967. sera enregistrée publiée et communiquée partout où besoin sera.